

LES TEMPS FORTS DE L'UNAF EN 2018

Protéger les abeilles

c'est essentiel !

25 JANVIER 2018

Première édition du Concours des miels de France au Palais d'Iéna à Paris

En 2018, l'UNAF, en lien avec la CNTESA, a organisé le premier Concours des Miels de France, ouvert à tous les apiculteurs ayant plus de 50 ruches et récoltant des lots de miel de 300 kg minimum. Soixante six jurés dont plusieurs grands chefs étoilés comme Guy Legay, Michel Grosbon, des meilleurs ouvriers de France en pâtisserie, des apiculteurs expérimentés et des personnalités comme Élie Semoun ont eu le plaisir de découvrir et déguster des miels variés et de très grande valeur. C'est Madame Dominique Loiseau, PDG de Bernard Loiseau SA qui en qualité de Présidente du Jury a dévoilé les miels primés de ce premier Concours.

Chiffres clefs

- **140 miels inscrits** dans 20 catégories différentes selon leur origine florale
- **42 miels récompensés**, d'une médaille d'Or, d'Argent ou de Bronze et 7 miels primés d'un « Coup de cœur »

Les retombées pour l'apiculture

- Mise en valeur du savoir-faire des apiculteurs français et de l'extraordinaire diversité des miels de nos territoires, tant en Métropole et qu'en Outre-Mer
- Meilleure connaissance de la production de miels de France et ce, face à une concurrence forte composée parfois de miels d'importation frelatés
- A travers la médiatisation du Concours, information sur la grande qualité des miels récoltés en France vis-à-vis de consommateurs toujours plus attentifs à la qualité et à la traçabilité.



27 MARS 2018

179 parlementaires rejoignent le Comité de soutien des élus à l'abeille

Initialement créé en 2010 par l'UNAF, le Comité de soutien des élus à l'abeille et à l'apiculture est composé de députés, sénateurs et de parlementaires européens. Il a vocation à sensibiliser le législateur aux diverses problématiques de l'apiculture et à l'associer à nos combats pour la défense de l'abeille. Suite aux dernières élections parlementaires, les membres de ce Comité et leurs engagements ont été officiellement présentés à la presse le 27 mars 2018, à quelques heures de l'ouverture des débats sur la Loi Agriculture et Alimentation.

Chiffres clefs

- **179 parlementaires adhérents**, de tous horizons politiques
- **10 ambassadeurs du Comité**, porte-voix de l'apiculture au sein de leur assemblée, de leur groupe politique et de leurs commissions de travail

Les retombées pour l'apiculture

- Une tribune des ambassadeurs du Comité parue dans un grand quotidien pour demander le refus des dérogations à l'interdictions des néonicotinoïdes
- Un amendement déposé dans la Loi Agriculture et Alimentation pour interdire le sulfoxaflo, nouveau néonicotinoïde
- Un amendement déposé dans la Loi Agriculture et Alimentation pour l'étiquetage obligatoire de l'origine du miel par pays
- Des échanges réguliers avec les élus les plus engagés à nos côtés.

D'AVRIL À OCTOBRE 2018

La bataille de l'étiquetage de l'origine du miel

Dans un contexte de marché mondialisé avec l'augmentation des pratiques frauduleuses d'adultération, la transparence sur l'origine du miel est devenue une priorité pour le consommateur et pour l'apiculture. En Italie et en Grèce, cet étiquetage est déjà obligatoire. Il le sera bientôt en Espagne. C'est une nécessité pour les apiculteurs qui commercialisent leur miel en vrac et ne parviennent pas à écouler certains tonnages à des prix corrects du fait de la concurrence étrangère déloyale. L'UNAF travaille depuis 2016, aux côtés de UFC-Que choisir, pour modifier la législation et en finir avec l'étiquetage « UE/Non UE ». En 2018, nous avons proposé un amendement à la Loi Agriculture et Alimentation. L'amendement a été retenu et adopté par le Sénat et l'Assemblée. Une belle victoire... finalement censurée par le Conseil Constitutionnel. Mais le combat continue !

Chiffres clefs

- Sur les **45 000 tonnes** de miel consommées en France, **35 000 sont importées**.
- En 2018, le miel chinois se commercialise à 1.30€ le kg, le miel ukrainien à 1.88€. **Des prix bien en dessous des coûts de production du miel français.**
- A la demande de l'UNAF, **79 questions au gouvernement** ont été posées par nos parlementaires entre octobre 2017 et février 2018 pour demander cet étiquetage.



Les retombées pour l'apiculture

- Même si le Conseil constitutionnel a censuré la mesure, ce débat parlementaire et tout le travail mené en amont a permis de convaincre les décideurs et les consommateurs de la nécessité de cet étiquetage.
- Cet étiquetage contribuera à rétablir l'équilibre des relations commerciales entre apiculteurs producteurs et négociants de miel

DU 14 AU 16 JUIN 2018

9^e édition des APIdays®

« Sans abeilles, notre assiette aurait moins de saveurs ! », c'était le thème des APIdays® 2018, rendez-vous devenu incontournable pour célébrer l'abeille, les pollinisateurs et sensibiliser sur leur nécessaire sauvegarde. Cette année, nous mettons les projecteurs sur le service de pollinisation rendu par nos abeilles, qui permet la production d'une grande diversité de fruits, de légumes et de cultures oléagineuses sans oublier les cultures fourragères.

Chiffres clefs

- **Plus de 50 000 participants**, enfants et adultes, scolaires, public et familles de centres de loisirs, salariés du privé ou du public, etc.
- **130 lieux** grâce au soutien d'une soixantaine de partenaires
- **500 apiculteurs et syndicats** engagés aux côtés de l'UNAF pour cet événement
- **Des centaines d'animations** pédagogiques et ateliers gratuits

Les retombées pour l'apiculture

- La sensibilisation du grand public et la pédagogie auprès des jeunes et des scolaires sur le rôle indispensable des abeilles
- L'information des médias, des élus et du grand public sur le combat des apiculteurs et les difficultés rencontrées par la filière en 2018



Entrée en vigueur de l'interdiction française des néonicotinoïdes

Votée deux ans auparavant dans la Loi Biodiversité, l'interdiction française d'utilisation de cinq néonicotinoïdes est une première mondiale, pour la classe d'insecticides la plus utilisée sur notre planète. Elle est le fruit de 25 ans de combat de la filière apicole, de l'accumulation d'études scientifiques et de la ténacité d'élu.e.s qui se sont courageusement et fermement engagés à nos côtés. C'est aussi l'aboutissement d'une mobilisation inédite de nos concitoyens.

Chiffres clefs

- **Plus de 15 procès engagés** par l'UNAF contre le Ministère de l'Agriculture depuis les années 1990
- **25 ans de combat** au cours desquels on ne compte pas le nombre de manifestations, de communiqués de presse, d'événements associant les parlementaires, de pétitions, de rendez-vous politiques, etc.

Les retombées pour l'apiculture

- La protection de l'environnement de nos abeilles contre des insecticides extrêmement toxiques et largement utilisés
- La sensibilisation de tous sur la nécessaire transformation de notre modèle agricole qui ne peut continuer à détruire le service de pollinisation dont il dépend

17 MAI 2018

Victoire de l'UNAF devant le Tribunal de l'Union européenne contre Bayer et Syngenta

L'UNAF, seule partie française intervenant aux côtés de la Commission européenne, a obtenu par jugement du 17 mai 2018 le rejet dans leur intégralité des recours formés par Bayer et Syngenta contre l'interdiction européenne de trois néonicotinoïdes. Le gouvernement français s'était abstenu d'intervenir dans le débat. Les succès obtenus devant le Conseil d'Etat français depuis 20 ans, développés par l'UNAF devant les juridictions européennes, ont servi de base à la motivation du Tribunal UE qui les a complétés en s'appuyant sur le principe de précaution.

Bénéfices concrets pour l'apiculture

- Un environnement plus sain pour nos abeilles
- Cette action a permis de positionner l'apiculture française comme un acteur majeur auprès des institutions de l'Union européenne.



7 JUIN 2018

Alerte sur les surmortalités hivernales massives

Début 2018, nos adhérents nous informent de mortalités anormales en sortie d'hiver : Bretagne, Dordogne, Charente-Maritime, Doubs, etc. Le phénomène semble exceptionnel et concerne de nombreuses régions. Des apiculteurs professionnels sont durement touchés. Devant le déni du ministre de l'Agriculture Stéphane Travert, l'UNAF décide, en coordination avec la FFAP, d'organiser une journée nationale de mobilisation, suivie par d'autres organisations d'apiculteurs. Des centaines d'entre vous répondront à l'appel. A Paris, le rassemblement aux Invalides recevra le soutien du Ministre Nicolas Hulot. S'en suivront plusieurs rendez-vous au ministère et à l'Elysée, qui conduiront à la reconnaissance de ces mortalités exceptionnelles et au déblocage d'une aide d'Etat.

Chiffres clefs

- **Une quinzaine de rassemblements** d'apiculteurs dans toute la France
- Une enquête nationale d'une ampleur inédite viendra confirmer en octobre le **taux de 30% de mortalité de ruches** au cours du seul hiver 2017/2018
- **3 millions d'euros** seront débloqués par l'Etat mais la totalité de l'aide ne sera pas consommée faute de financement de l'auto-renouvellement du cheptel

Les retombées pour l'apiculture

- L'information du grand public sur la situation des abeilles mellifères, des pollinisateurs et la dégradation de l'environnement
- Si l'aide débloquée était inadaptée aux besoins des apiculteurs touchés, notre mobilisation aura conduit à l'organisation par les pouvoirs publics d'une enquête qui viendra officiellement documenter les dénonciations de l'apiculture.



19 SEPTEMBRE 2018

Le label Bee Friendly® officiellement reconnu par la Commission nationale de certification environnementale



En septembre 2018, le cahier des charges « Viticulture » de Bee Friendly a été officiellement reconnu au deuxième niveau de la certification environnementale du ministère de l'Agriculture (dite HVE de niveau 2) : une étape importante pour le développement du label et la reconnaissance de la démarche. Créé en 2012 par des syndicats apicoles européens dont l'UNAF, le cahier des charges de Bee Friendly s'articule autour de 3 axes : « pratique phytosanitaire » avec l'interdiction d'utilisation d'une liste noire d'insecticides particulièrement toxiques pour les abeilles, « biodiversité » pour réintroduire de la nourriture et des habitats pour les pollinisateurs sauvages et domestiques et « partenariat apiculteur-agriculteur » pour rapprocher sur le territoire ces deux métiers.

Chiffres clefs

- **Plus de 1000 agriculteurs** engagés dans la démarche au travers de 17 structures partenaires
- **29 insecticides interdits** par le cahier des charges Bee Friendly

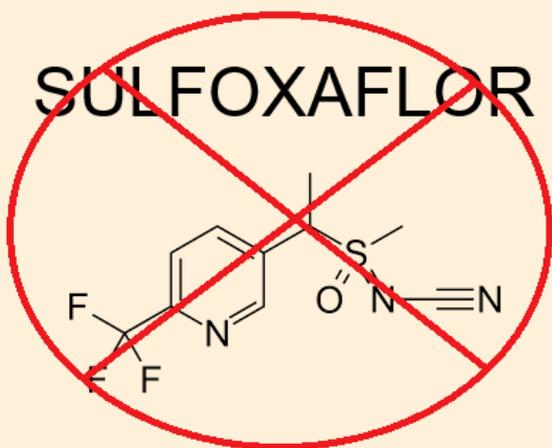
Les retombées pour l'apiculture

- Encouragement et facilitation du lien et du dialogue « Apiculteurs/Agriculteurs » sur les territoires
- Construction d'une agriculture favorable aux pollinisateurs

2 OCTOBRE 2018

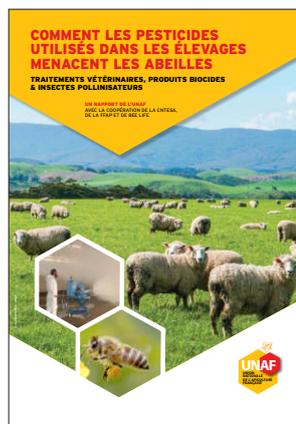
Les nouveaux néonicotinoïdes interdits dans la Loi Agriculture et Alimentation

En 2017, l'UNAF apprenait l'autorisation française d'un nouveau néonicotinoïde malgré l'interdiction votée dans la Loi Biodiversité en 2016. L'UNAF a immédiatement dénoncé avec vigueur le contournement grossier de l'interdiction des néonicotinoïdes votée un an auparavant par nos parlementaires et a œuvré sur tous les plans pour son interdiction : analyses scientifiques, sensibilisation du grand public, des médias et de nos élus. En mars 2018, sur proposition de l'UNAF, un amendement à la Loi Agriculture et Alimentation était déposé pour étendre l'interdiction des néonicotinoïdes de 2016 à TOUS les néonicotinoïdes, y compris le sulfoxaflor. L'amendement a été finalement adopté par nos parlementaires en lecture définitive le 2 octobre 2018. Une victoire pour les apiculteurs et les pollinisateurs.



15 NOVEMBRE 2018

L'UNAF publie un rapport sur les menaces des pesticides utilisés dans les élevages



Depuis plusieurs années, dans différentes régions de France, des épisodes de mortalités d'abeilles sont apparus à proximité d'élevages animaux : 2008-2009 en Ariège, 2010 en Aveyron, 2013-2014 dans l'Est des Pyrénées, plus récemment dans la Plaine de la Crau. Pour mieux comprendre ces phénomènes, l'UNAF a commandé un rapport dans le but de dresser un état des lieux des insecticides utilisés dans les élevages bovins et ovins, de comprendre leurs mécanismes d'actions sur les

abeilles, d'interroger leurs règles de mise sur le marché et de mesurer les risques pour l'activité apicole. Réalisé sous la direction scientifique de Jean-Marc Bonmatin, chercheur au CNRS, ce rapport confirme les risques que représentent les pesticides utilisés dans les élevages pour les abeilles et le déficit de prise en compte de ces dangers dans les évaluations des produits et dans l'encadrement de leur utilisation.

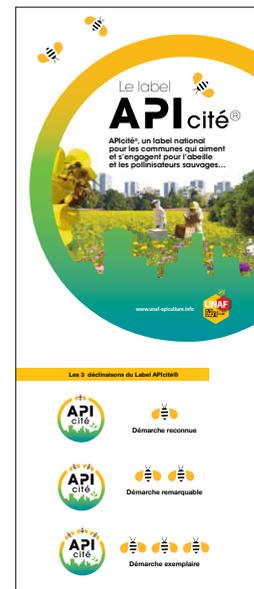
Résultats pour l'apiculture

- Ce rapport est le premier travail scientifique réalisé sur ce phénomène actuellement méconnu et pourtant réel des mortalités d'abeilles en zone d'élevage. Il sera suivi dans les prochains mois d'actions de sensibilisation des décideurs à cette problématique, pour l'heure occultée par le ministère de l'Agriculture.
- D'ores et déjà, ce rapport a permis la mise en place d'un groupe de travail entre des apiculteurs et les instances vétérinaires nationales pour réfléchir à la prise en compte des conclusions de ce rapport.

21 NOVEMBRE 2018

L'UNAF remet le label APICité® à 45 collectivités

L'UNAF a créé en 2016 le label APICité® pour valoriser l'implication des collectivités dans la préservation des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages et sensibiliser une fois encore les citoyens aux actions concrètes menées dans leurs communes. Le label est accordé pour deux ans et soutient un projet municipal cohérent en faveur des pollinisateurs. Le 21 novembre 2018, au Salon des Maires, le label était remis à 45 communes et collectivités.



Chiffres clés

- **3 degrés d'engagements** reconnu par APICité® : Démarche exemplaire » (3 abeilles), « Démarche remarquable » (2 abeilles) et « Démarche reconnue » (1 abeille)
- **Des critères d'attribution répartis en 5 grandes thématiques** : développement durable, gestion des espaces verts, biodiversité, apiculture, sensibilisation.

Résultats concrets pour l'apiculture

Ce label est une réelle incitation à la mise en place de pratiques favorables aux abeilles domestiques et aux abeilles sauvages. Un moyen de faire reconnaître les communes véritablement engagées et un moyen supplémentaire de faire prendre conscience aux élus de terrain des enjeux cruciaux que représente la sauvegarde de l'abeille et de l'apiculture.

UNAF

Union Nationale de l'Apiculture Française
5 bis rue Faÿs 94160 Saint-Mandé
Tel. 01 41 79 74 40

Suivez nos actualités !

- > www.unaf-apiculture.info
- > Notre revue Abeilles et Fleurs



www.facebook.com/UNAFapiculture



@UNAFapiculture